



**DÉLIBÉRATION N° 7**

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal  
d'Action Sociale

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SÉANCE DU 16 AVRIL 2026**

OBJET : Élection du Vice-président du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	10
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	8	Abstentions	/

*Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 10 avril 2026 par Madame le Maire, Présidente du CCAS, s'est réuni le 16 avril 2026, dans la salle Aristide Briand située au 3<sup>ème</sup> étage en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire de Levallois - Présidente du Conseil d'Administration du CCAS.*

**Administrateurs présents :**

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Monsieur Yvon LEVECQ,  
Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER, Madame Stéphanie MARTINET, Monsieur Bastien  
GUIMARD, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

**Administrateurs représentés :**

Monsieur Frédéric DUPONT, Administrateur élu, par Madame Martine ROUCHON  
Madame Monique FOLLIAU, Administratrice nommée, par Monsieur Bastien GUIMARD

**Administrateur absent: /**

**Administratrice excusée:**

Madame Laurence PETIT, Administratrice nommée

*Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit*

Acte publié électroniquement  
le 17 AVR. 2026

**ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

---

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

VU Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article L. 123-6,

VU la délibération municipale n° 32 du 30 mars 2026 portant élection des délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

VU l'arrêté municipal n° 351 du 9 avril 2026 nommant cinq membres au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

CONSIDÉRANT que le Maire est Président de droit du Conseil d'administration du CCAS,

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration du CCAS élit en son sein un Vice-président qui le préside en l'absence du Maire,

CONSIDÉRANT que Madame la Présidente du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'administration à faire acte de candidature en vue de l'élection de son Vice-président,

CONSIDÉRANT que Madame Martine ROUCHON s'est portée seule candidate à la fonction de Vice-président du CCAS,

CONSIDÉRANT qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il s'agit de procéder à une nomination,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE** par :

- POUR : 10 voix
- CONTRE : 0 voix
- ABSTENTION : 0 voix

ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'élire Madame Martine ROUCHON Vice-présidente du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2/4 Boulevard de l'Hautil 95000 Cergy, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Acte publié électroniquement  
le 17 AVR. 2026

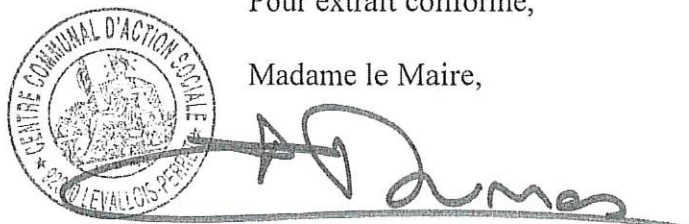
Accusé de réception en préfecture  
092-269200424-20260416-20260407-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2026  
Date de réception préfecture : 17/04/2026

ARTICLE 3 : Le Directeur du CCAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Madame le Maire,



Agnès POTTIER-DUMAS  
Présidente du CCAS

Acte publié électroniquement  
le 17 AVR. 2026

Accusé de réception en préfecture  
092-269200424-20260416-20260407-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2026  
Date de réception préfecture : 17/04/2026